

DES IPADS POUR LES ÉLÈVES DE LA TROISIÈME A LA TERMINALE

Un projet cohérent

Entamé en 2018, le projet IPAD concerne désormais tous les élèves de la 3e à la terminale. Réservé à un usage scolaire, il contient les manuels et applications utiles à l'apprentissage. Outil complémentaire des cahiers et stylos, il favorise la collaboration, la créativité et s'inscrit dans notre projet de préparer les élèves au monde de demain.

La mise à disposition de cet outil d'apprentissage s'inscrit dans le projet de Sainte-Geneviève :

- Nous sommes invités par notre tutelle, les Filles du Coeur de Marie, dans leur Charte éducative, à répondre par l'éducation « *aux besoins des temps et de lieux* ».
- Notre projet éducatif affirme notamment : « *Tremplin vers l'avenir, l'Institut Sainte-Geneviève veut être ouvert au monde et à la vie. Notre projet est toujours en évolution et la pédagogie en permanente création* ».
- Deux actions de notre projet d'établissement sont aussi facilitées par l'IPAD :

« 1) *Faciliter les pratiques de différenciation pédagogique, notamment par l'utilisation d'outils numériques appropriés et 2) Développer l'éducation aux médias et à Internet pour en favoriser un usage réfléchi et responsable* ».

Nous avons conscience de l'enjeu du numérique dans la scolarité et le futur de vos enfants et nous nous donnons ainsi les moyens d'y répondre. Nous sommes aussi pleinement conscients de l'importance des écrans dans la vie quotidienne d'un élève. Nous agissons donc en permanence pour garder un équilibre entre une utilisation nécessaire des outils numériques et une éducation ancrée dans le réel, notamment par notre statut d'Éco-École. Enfin, la transmission des savoirs et formation d'une culture restent au cœur de nos préoccupations pédagogiques. Ni l'écriture ni le livre n'ont disparu de Sainte-Geneviève.

Un enjeu éducatif pour aujourd'hui et demain

- Aujourd'hui, le numérique touche toutes les dimensions de notre vie, sociale, professionnelle, personnelle. Nos enfants doivent pouvoir comprendre ce monde digital et ses enjeux afin de devenir demain, des adultes et des citoyens responsables. Ils poursuivront leurs études puis travailleront en utilisant le numérique : il s'agit donc de leur permettre de maîtriser ces outils et leurs usages.
- Les programmes du collège invitent à privilégier l'utilisation de manuels numériques aux manuels papier.
- Le lycée est voulu par l'État, avec qui nous sommes sous contrat d'association, comme un « *lycée numérique* ».

Un outil au service des apprentissages

- Un outil complémentaire qui ne vient pas supplanter les cahiers et les stylos, mais qui intègre les manuels scolaires et les supports de cours des enseignants. La tablette n'a pas vocation à être utilisée tout le temps en classe ; c'est l'enseignant qui décide à quel moment elle sert et pour quels objectifs. Ainsi, l'élève travaille en classe et à la maison avec son IPAD, selon les consignes de ses professeurs.
- Un outil adapté pour responsabiliser les élèves et en faire des citoyens numériques éclairés : éducation au droit à l'image, réflexion sur les risques et les mérites du numériques, éducation aux médias et à l'information (tri de l'information, sens critique, ...)
- Un outil qui facilite la différenciation pédagogique en s'adaptant plus facilement aux besoins personnalisés des élèves et ainsi l'inclusion des élèves à besoins spécifiques.

- Un outil qui permet de développer les compétences numériques, les modes de travail collaboratif et la créativité et ainsi qui favorise la motivation des élèves.
- Un outil fiable qui offre les meilleures garanties de sécurité physique et les plus grandes possibilités de restrictions de contenus. L'offre d'applications et d'outils pédagogiques est aussi très riche et complète. C'est pour ces éléments que l'IPAD a été choisi.

Comment ?

- **À partir de la classe de 3e et jusqu'en terminale, l'établissement met à la disposition de chaque élève un IPAD.** Les élèves apportent leur IPAD tous les jours dans l'établissement et le conservent chez eux les week-ends et les vacances, pendant toute leur scolarité à Sainte-Geneviève. Les IPAD sont renouvelés tous les 4 ans environ, par promotion entière.
- **Un forfait de mise à disposition (cf tarif annuel)** est facturé, recouvrant le prêt du matériel, les applications et manuels, une assurance, et toutes l'infrastructure technique et humaine nécessaire.
- Une politique d'aide financière, notamment pour les élèves boursiers ou les familles concernées par deux mises à disposition simultanées d'IPAD est proposé
- Cette tablette est entièrement configurée et gérée par l'établissement, toutes les fonctionnalités de l'IPAD ne sont donc pas à la disposition des élèves. Chaque tablette est dotée de diverses applications à usages pédagogiques ainsi que de supports de cours et de manuels. **Il n'est ainsi pas possible d'utiliser une tablette personnelle.**
- Un compte Google éducation est attribué aux élèves le temps de la scolarité avec un espace de stockage des documents et de collaboration en ligne.
- Un logiciel de contrôle parental est installé. Vous pourrez ajouter des restrictions (le soir, le week-end, les vacances) à celles déjà prévu par l'établissement.
- Lors de la remise des tablettes, une charte d'utilisation est signée par les élèves et les parents
- **Nous invitons à prendre connaissance de la FAQ et de la convention de mise à disposition.**

1. Quel est l'intérêt de l'IPAD en classe ?	3
2. L'IPAD va-t-il remplacer le stylo et le livre ?	3
3. Pourquoi avoir choisi l'IPAD et non une tablette concurrente ?	4
4. Nous possédons déjà un IPAD. Mon enfant, peut-il l'apporter pour l'utiliser en classe, et donc ne pas participer à cet investissement ?	4
5. Peut-on choisir nous-même les applications ? Télécharger des documents ?	4
6. Des manuels numériques sont-ils prévus pour alléger le cartable ?	4
7. Peut-on exiger de nous (parents) d'acheter des applications payantes supplémentaires ?	4
8. Des sauvegardes sont-elles prévues ?	4
9. Mon enfant peut-il charger la batterie de l'IPAD en classe ?	4
10. Si l'IPAD est oublié à la maison, mon enfant est-il sanctionné ?	4
11. Des restrictions sont-elles prévues ?	5
12. Comment gère-t-on l'utilisation de l'IPAD à la maison ? Peut-on être certain qu'il est utilisé pour travailler et non pour jouer ?	5
13. Comment sont vérifiés les contenus des tablettes ?	5
14. Que se passe-t-il si mon enfant perd ou se fait voler son IPAD ?	5
15. Que se passe-t-il si mon enfant casse son IPAD ?	5
16. N'est-ce pas dangereux pour mon enfant, un objet d'une telle valeur ?	5
17. Que fait-on de l'IPAD pendant les vacances ?	5

1. Quel est l'intérêt de l'IPAD en classe ?

Il intègre les manuels scolaires en version numérique.

Il favorise l'autonomie et la créativité des élèves grâce à des applications riches en possibilité.

Il permet une plus grande individualisation des enseignements en fonction des progressions de chacun.

Il modifie le rapport au travail.

Il facilite le travail collaboratif entre élèves, même à distance.

Il facilite les apprentissages des élèves qui ont des troubles dys (dyslexie, dysorthographe, dyspraxie)

Il permet de conserver les documents et les travaux des élèves sur plusieurs années.

Il permet aux enseignants de diffuser des documents de qualité.

2. L'IPAD va-t-il remplacer le stylo et le livre ?

L'IPAD est un outil complémentaire des outils traditionnels de l'enseignant. Au lycée, il remplace les manuels scolaires, mais nous sommes très attachés à l'écriture et aux livres. L'expérience montre une utilisation maximale de l'IPAD d'environ 1/3 du temps en classe.

3. Pourquoi avoir choisi l'IPAD et non une tablette concurrente ?

L'IPAD et les applications développées par Apple sont à ce jour les solutions les plus avancées au niveau éducatif. De plus, le mode de fonctionnement de l'environnement Apple, qui peut pour certains représenter des contraintes, apporte une sécurité des utilisateurs et des outils validés par les services Apple, et donc exclus de tous virus, chevaux de Troie et autres « malwares » que les utilisateurs d'autres solutions peuvent connaître actuellement. C'est donc le choix de la qualité et de la sécurité.

4. Nous possédons déjà un IPAD. Mon enfant, peut-il l'apporter pour l'utiliser en classe, et donc ne pas participer à cet investissement ?

Non, ce n'est pas possible. Les IPAD que nous fournissons aux élèves sont paramétrés pour répondre à des usages pédagogiques précis : uniformisation du contenu, des applications et des restrictions, configuration du code wifi de l'établissement. L'utilisation d'un IPAD personnel déséquilibrerait l'homogénéité du parc, créerait une faille de sécurité tant technique que pédagogique et ne s'inscrirait pas dans notre vision globale qui est de démontrer qu'une tablette numérique n'est pas seulement conçue pour des usages ludiques, mais bien pour travailler de façon efficace. En outre, cela ne rentrerait pas dans le cadre des assurances que nous avons souscrites et du règlement intérieur de l'établissement.

5. Peut-on choisir nous-même les applications ? Télécharger des documents ?

Les IPAD sont fournis avec un lot d'applications choisies par l'équipe éducative. Chaque fois qu'une nouvelle application est introduite par les enseignants, elle sera déployée sur les IPAD des élèves concernés. Il est impossible d'installer vos propres applications. L'élève peut télécharger des contenus libres de droits correspondant à un usage éducatif ou pédagogique dans le cadre des enseignements organisés par l'Etablissement.

6. Des manuels numériques sont-ils prévus pour alléger le cartable ?

Les IPAD sont fournis avec les manuels numériques dans la plupart des matières, accessibles en ligne et hors ligne. Il n'y a plus de manuel papier dans les classes où les élèves sont équipés d'un IPAD.

7. Peut-on exiger de nous (parents) d'acheter des applications payantes supplémentaires ?

Non, le package applicatif que nous avons installé sur tous les IPAD répond aux besoins pédagogiques que nous avons définis.

8. Des sauvegardes sont-elles prévues ?

Il est possible de stocker les données sur la tablette, mais il n'y a pas de dispositif automatisé de sauvegarde en cas de panne par exemple. Si pour des raisons techniques, il est nécessaire de réinitialiser la tablette, tous les fichiers seront perdus. C'est pourquoi, l'élève doit veiller à sauvegarder l'ensemble de ses contenus en passant par les autres solutions mises à sa disposition, et notamment, dans un espace de stockage en ligne que nous mettons à disposition.

Par ailleurs, La sauvegarde des données pédagogiques est prise en charge dans l'espace numérique de travail (ENT).

La sauvegarde documents privés (autres que pédagogiques) peut être éventuellement réalisée dans l'espace individuel de l'élève dans l'espace numérique de travail (ENT). Ces sauvegardes ne sont pas automatiques. Il appartient à chaque élève et ses représentants légaux de les mettre en œuvre.

9. Mon enfant peut-il charger la batterie de l'IPAD en classe ?

Non. Les IPAD doivent être chargés à 80% minimum le matin en arrivant à l'établissement. Pour l'utilisation pédagogique que nous prévoyons, l'IPAD fonctionne la journée entière avec ce niveau de chargement. Arriver en classe avec son IPAD non chargé, c'est comme arriver sans son matériel pour travailler. Ceci peut donc être sanctionné.

10. Si l'IPAD est oublié à la maison, mon enfant est-il sanctionné ?

Oui. L'IPAD est un outil scolaire au même titre qu'un livre ou qu'un cahier. Des sanctions prévues au règlement peuvent donc s'appliquer.

11. Des restrictions sont-elles prévues ?

Oui. Les restrictions sont strictes et nombreuses. Elles sont internes à l'appareil et s'appliquent quel que soit le réseau wifi utilisé. Les réseaux sociaux tels que Facebook, Snapchat, Twitter,... sont bloqués. La consultation de contenus sensibles et inappropriés est impossible. L'accès à l'App Store est interdit. Le « jailbreak » de l'IPAD (remplacement de son système d'exploitation) est strictement interdit, et est sanctionné, car il représente une faille de sécurité pour l'accès au contenu par votre enfant et pour le réseau de l'Etablissement. Ces mesures ont été prises afin de garantir une consultation à but pédagogique, même à la maison, et éviter le téléchargement de jeux qui pourraient déconcentrer votre enfant.

12. Comment gère-t-on l'utilisation de l'IPAD à la maison ? Peut-on être certain qu'il est utilisé pour travailler et non pour jouer ?

Votre autorité parentale s'exerce de plein droit sur la tablette et ses accessoires ainsi que sur les usages qui en sont faits. Ainsi, il est de votre discrétion de fixer des horaires d'utilisation, sachant que de nombreuses restrictions ont été mises en place pour garantir un usage strictement pédagogique. Il est possible de limiter l'accès à votre propre réseau wifi. Nous vous conseillons de ne pas autoriser votre enfant à avoir l'IPAD dans sa chambre pendant son temps de sommeil. Un logiciel de contrôle parental est installé sur les IPAD.

13. Comment sont vérifiés les contenus des tablettes ?

Les élèves signent au moment de la remise des tablettes, une charte d'utilisation dans laquelle ils s'engagent à n'utiliser la tablette qu'à des fins éducatives et scolaires. Tout adulte de l'établissement peut à tout moment vérifier le contenu de leur tablette et prendre les sanctions adéquates dans le cas où il y trouverait des éléments inadaptés. Nous pouvons également, à votre demande écrite, effectuer ce contrôle.

En classe, les enseignants disposent de l'application "En classe" qui leur permet de visualiser et éventuellement prendre la main sur les IPAD des élèves.

14. Que se passe-t-il si mon enfant perd ou se fait voler son IPAD ?

Une fois que la perte ou le vol de l'IPAD est avéré, vous devez prévenir l'établissement le plus rapidement possible afin que nous puissions le bloquer. *Il deviendra alors inutilisable par quiconque.* En cas de vol, vous devrez faire une déclaration à la Police et nous faire parvenir le récépissé afin que nous contactions nos assurances. En cas de vol avec violence, notre assurance prendra complètement en charge le remplacement. En cas de perte, nous vous facturerons le remplacement de l'IPAD. Dans tous les cas, nous fournissons un nouvel IPAD à votre enfant aussi vite que possible afin de ne pas le pénaliser.

15. Que se passe-t-il si mon enfant casse son IPAD ?

Si votre enfant casse son IPAD, vous devez prévenir l'établissement et rédiger une lettre expliquant les circonstances de la casse. Le remplacement de l'IPAD est assuré par l'établissement. Une franchise de 100€ vous sera demandée. Un IPAD qui reste dans la housse de protection ne se casse pas par inadvertance.

16. N'est-ce pas dangereux pour mon enfant, un objet d'une telle valeur ?

L'IPAD mis à disposition des élèves est sécurisé de deux façons :

- d'une part, l'enrôlement à un gestionnaire de flotte mobile, appelé MDM, garantit le suivi de la tablette en cas de perte ou de vol ;
- d'autre part, la localisation de l'IPAD (impossible à désactiver sans connaître l'identifiant qui a permis d'activer l'IPAD, et inconnu des élèves) empêche toute utilisation frauduleuse de l'IPAD. Il est donc inutile de faire pression sur un élève pour lui substituer son IPAD.

De plus, les assurances que nous avons souscrites, permettent d'éviter le moindre risque d'aggravation en cas de harcèlement ou de racket. Si votre enfant se sent menacé, nous lui conseillons de laisser son IPAD à l'agresseur.

Les expériences déjà menées n'ont cependant pas montré de cas d'agression ou d'augmentation de l'insécurité, au sein comme aux abords des établissements.

17. Que fait-on de l'IPAD pendant les vacances ?

Les IPAD sont nominatifs et le même IPAD suit votre enfant de classe en classe. Pendant les vacances, vous gardez l'IPAD à la maison. Votre enfant peut en avoir besoin pour son travail.

❑ Comment déverrouiller l'iPad de mon enfant ?

Le mot de passe pour déverrouiller l'iPad est défini par votre enfant.

Si jamais il/elle l'a oublié, nous pouvons l'effacer pour en recréer un nouveau.

❑ Identifiant Google

Les adresses mail des élèves ont la même composition :

- Ceux arrivés à la rentrée 2022 : prénom et nom complets
prénomnom@sainte-genevieve-paris6.org
- Ceux arrivés après la rentrée 2023 : prénom et nom complets
prénom.nom@sainte-genevieve-paris6.org

N.B. : le trait d'union dans un nom composé est utilisé.

N.B. 2 : les accents ne sont jamais utilisés dans une adresse mail.

Ex : Je m'appelle Jean Mineur → mon adresse mail sera jeanmineur@sainte-genevieve-paris6.org ou jean.mineur@sainte-genevieve-paris6.org

❑ À quoi sert cette adresse mail sans accès à Safari ou mail sur l'iPad ?



L'adresse mail @sainte-genevieve-paris6.org est une adresse Google Éducation et donne, par conséquent, accès aux services Google, tels que : **Google Drive** (Espace de stockage *cloudé*) et **Google Classroom** (classeur virtuel). Ce sont les deux outils principaux pour respectivement : ranger et classer les documents virtuels donnés par les professeurs et membres de l'équipe éducative et accéder au contenu par matière (documents, liens, corrigés, exercices etc.).



De plus, les élèves disposent de la suite bureautique Google : **Google Doc** (traitement de texte, équivalent de Pages ou Word) ; **Google Sheet** (tableur ; équivalent de Numbers ou Excel) ; **Google Slides** (présentation ; équivalent de Keynote ou Powerpoint) et d'autres.

❑ Quelle différence entre École directe et Classroom ?



VS



École Directe reste la plateforme privilégiée pour consulter le « *Travail à faire* » pour le prochain cours ou le descriptif du cours dans « *Contenu de séance* ».

Classroom est une plateforme où peuvent être mis à disposition des documents, supports déposés par les enseignants pour enrichir leurs cours (lien web, vidéo, texte, exercice, corrigé...). Elle se substitue progressivement au Cloud d'École Directe.

❑ École Directe et l'accès aux livres

Sur École Directe, dans le menu déroulant de gauche figure l'icône « **Manuels & Ressources** ». En cliquant dessus, les élèves ont directement **accès à leurs manuels**.



Une fois la page Safari ouverte avec le manuel, vous pouvez vous assurer que le manuel a été téléchargé en ouvrant le manuel sur l'application associée.

Vous pouvez également utiliser cette manipulation pour **accéder aux manuels sur votre ordinateur personnel**.

❑ Notre enfant a oublié son iPad dans son casier, comment faire les devoirs ?

Les devoirs étant inscrits dans son **agenda** ou sur **ÉcoleDirecte**, votre enfant peut y accéder et s'y atteler sans problème. De même, pour accéder à Classroom ou à tout travail commencé sur la suite bureautique Google, ils sont forcément enregistrés sur son Google Drive personnel et accessibles depuis n'importe quel appareil. À moins d'avoir un travail nécessitant une application particulière sur l'iPad, votre enfant pourra travailler sans difficulté.

❑ Comment accéder à une application Google depuis n'importe quel appareil ?

En utilisant l'adresse mail Google et le mot de passe donnés en début d'année, vous pouvez aider votre enfant à se connecter à son compte depuis n'importe quel appareil (ordinateur Mac ou PC, tablette personnelle, smartphone...).

Sur la page d'accueil de **Google > Connexion > Adresse mail + MDP > 9 carrés à droite de l'écran**.

Vous avez alors accès à tous les services Google gérés par l'établissement.



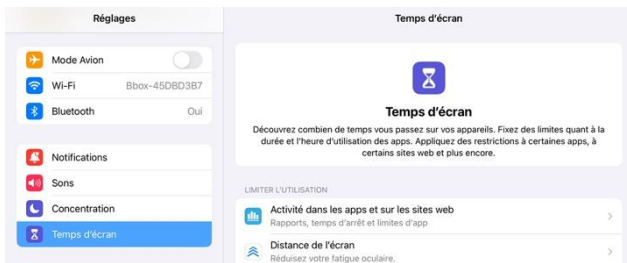
❑ Comment surveiller/restreindre l'utilisation de l'iPad par mon enfant ?



Depuis l'application **Jamf Parents** téléchargée depuis votre smartphone (Android ou Apple), vous pouvez sélectionner les seules applications autorisées.

Depuis l'application Jamf Parent, cliquez sur **l'iPad de votre enfant > Applications autorisées > Autoriser le verrouillage d'application > Sélectionnez les applications autorisées**.

Toutefois, ces possibilités ne sont valables que sur des horaires hors établissement, soit entre 18h30 et 7h du matin.



Vous pouvez activer le temps d'écran en cliquant sur **Activités dans les apps et sur les sites webs > activer temps d'écran.**

À l'intérieur de ce menu vous pouvez cocher « **Programmer** » et définir des jours et plages horaires durant lesquels l'iPads sera « bloqué ».

Assurez-vous dans le menu « **Temps d'Écran** » d'avoir activé « **verrouiller les réglages Temps d'Écran** » pour que votre enfant ne désactive pas ces réglages.

Mon enfant a cassé son iPad

Si votre enfant a endommagé son iPad, il doit le signaler au plus vite au bureau de Monsieur Lorenzini (à droite du secrétariat des élèves) et rédiger une lettre expliquant les circonstances de la casse. Le remplacement de l'iPad est assuré par l'établissement et une franchise de 100€ sera demandée.

Un iPad qui reste dans la housse de protection ne se casse pas par inadvertance.

L'iPad de mon enfant a été volé

Si votre enfant s'est vu subtiliser son iPad, il faut en informer au plus vite Monsieur Lorenzini ou nous contacter par mail via École Directe pour que nous puissions le bloquer. Il deviendra alors inutilisable par quiconque. Vous devrez alors faire une déclaration à la Police et nous faire parvenir le récépissé afin que nous contactions nos assurances. En cas de vol avec violence, notre assurance prendra complètement en charge le remplacement.

En cas de perte, nous vous facturerons le remplacement de l'iPad.

Dans tous les cas, nous fournissons un nouvel iPad à votre enfant aussi vite que possible, afin de ne pas le pénaliser.

CONTACT via ÉCOLE DIRECTE

Personnel : M. Raphaël Lorenzini

Enseignante : Mme Jennifer
PERAULT